

(1)

( N° 3. )

---

# Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1895.

---

## RAPPORT

SUR

L'EXÉCUTION, PENDANT L'ANNÉE 1894, DE LA LOI INSTITUANT  
LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE  
ET LA CONDAMNATION CONDITIONNELLE.

---

MESSIEURS,

Conformément à l'article 10 de la loi du 51 mars 1888, j'ai l'honneur de soumettre aux Chambres les tableaux statistiques résumant, pour l'année 1894, les résultats de l'application de la libération et de la condamnation conditionnelles.

*Le Ministre de la Justice,*  
V. BEGEREN.

---

(2)

# ANNEXES

---

## I. — LIBÉRATION CONDITIONNELLE.

### § I. — LIBÉRATIONS ACCORDÉES DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1894 (1).

---

240 propositions de libérations conditionnelles ont été soumises au Ministre de la Justice pendant l'année 1894.

142 ont été accueillies.

95 ont été rejetées :

69 à cause de la nature ou de la gravité des faits qui avaient motivé la condamnation ;

14 à cause des antécédents ou de la conduite habituelle des condamnés ;

5 parce que l'amendement des détenus proposés ne paraissait pas suffisamment assuré ;

5 parce que le terme d'expiration de la peine était trop rapproché pour que la loi pût être utilement appliquée ;

1 parce que la loi n'était pas applicable, le détenu ne se trouvant pas dans les conditions requises ;

1 parce que le détenu avait refusé la libération conditionnelle au cours de l'instruction.

Pour 3, les motifs invoqués à l'appui de la proposition de libération conditionnelle ont paru justifier une mesure de clémence plutôt que l'application de la loi du 31 mai 1888. Les trois détenus ont bénéficié d'arrêtés de grâce réduisant leurs peines.

\*  
\* \*

76 requêtes, tendant à l'obtention de la libération conditionnelle, ont été adressées au Département, au cours de la même année.

7 ont été laissées sans suite, la loi n'étant pas applicable ou les motifs invoqués par les pétitionnaires n'étant pas suffisants pour justifier une instruction d'office.

---

(1) Les affaires dont l'instruction n'était pas terminée au 31 décembre 1894 ne sont pas comprises dans les relevés ci-après.

Des 69 requêtes au sujet desquelles l'instruction a été ouverte,  
 40 ont été accueillies :  
 59 détenus bénéficiant de la libération conditionnelle,  
 1 d'un arrêté de réduction de peine.  
 29 ont été rejetées .

18 à cause de la nature ou de la gravité des faits ;  
 8 parce que l'amendement n'a pas été jugé suffisant ;  
 2 à cause de la conduite habituelle ou des antécédents des détenus ;  
 1 parce que la loi n'était pas applicable.

\*  
 \* \*

En résumé, les 509 affaires instruites ont donné lieu à :  
 181 libérations conditionnelles,  
 4 remises ou réductions de peines,  
 124 décisions de rejet.

\*  
 \* \*

Les 181 individus qui ont été libérés conditionnellement se divisent  
 comme suit :

#### I. — Sexe.

Hommes . . . . .	156
Femmes . . . . .	25

#### II. — État civil.

Célibataires . . . . .	85
Mariés . . . . .	87
Veufs . . . . .	8
Divorcé . . . . .	1

#### III. — Age.

Moins de 20 ans . . . . .	12
De 20 à 25 ans . . . . .	44
De 25 à 30 » . . . . .	37
De 30 à 40 » . . . . .	49
De 40 à 50 » . . . . .	50
De 50 à 60 » . . . . .	6
Plus de 60 » . . . . .	13

#### IV. — Antécédents

113 étaient sans antécédents judiciaires,  
 32 avaient subi une condamnation antérieure,  
 36 en avaient subi plusieurs.

V. — *Profession.*

Ouvriers . . . . .	75
Cultivateurs . . . . .	38
Commerçants et industriels . . . . .	22
Domestiques . . . . .	8
Employés . . . . .	6
Agents de change . . . . .	6
Ménagères . . . . .	6
Professions libérales . . . . .	5
Colporteurs . . . . .	3
Accoucheuses . . . . .	3
Gardes chasse . . . . .	2
Charretiers . . . . .	2
Agent de police . . . . .	1
Facteur . . . . .	1
Matelot . . . . .	1
Sans profession . . . . .	2

VI. — *Durée de l'emprisonnement auquel les libérés  
avaient été condamnés.*

Moins de 1 an . . . . .	28
1 à 2 ans . . . . .	57
2 à 5 » . . . . .	63
5 à 10 » . . . . .	22
10 à 20 » . . . . .	9
Plus de 20 ans . . . . .	2

VII. — *Durée de la peine restant à subir à la date de la libération  
conditionnelle.*

Moins de 5 mois . . . . .	58
5 à 6 mois . . . . .	49
6 mois à 1 an . . . . .	37
1 à 2 ans . . . . .	54
2 à 3 » . . . . .	5
3 à 5 » . . . . .	2
5 à 10 ans . . . . .	1

VIII. — *Motif de la condamnation.*

Vol et escroquerie . . . . .	56
Coups et blessures . . . . .	43
Infanticide, avortement, complicité d'avortement. . . . .	16
Homicide. Tentative d'homicide. . . . .	15
Faux. Usage de faux . . . . .	10

Attentat à la pudeur . . . . .	8
Abus de confiance . . . . .	6
Incendie . . . . .	5
Faux témoignage . . . . .	5
Délit de chasse . . . . .	3
Recel . . . . .	3
Émission de fausse monnaie . . . . .	3
Abandon d'enfants. . . . .	2
Banqueroute. . . . .	2
Rébellion . . . . .	1
Homicide par imprudence . . . . .	1
Déraillement. . . . .	1
Destruction de propriétés . . . . .	1

IX. — *Suite de la libération conditionnelle.*

28 sont devenues définitives,	
3 ont été révoquées.	
Pour 78 le délai expire en 1895.	
— 25	— 1896.
— 20	— 1897.
— 14	— 1898.
— 6	— 1899.
— 2	— 1900.
— 1	— 1901.
— 1	— 1906.
— 2	— 1908.
— 1	— 1910.

\*  
\* \*

Trois libérations conditionnelles, accordées en 1894, ont dû être révoquées dans le courant de l'année.

Un ouvrier marié, âgé de 40 ans, qui avait été condamné, du chef de différents vols qualifiés, à un ensemble de peines se montant à douze années d'emprisonnement, avait, de l'avis conforme de toutes les autorités, été libéré conditionnellement sous condition d'expatriation, alors qu'il n'avait plus que dix-huit mois à subir. Il n'a pas rempli ses promesses et s'est rendu coupable d'un véritable abus de confiance vis-à-vis du comité de patronage. L'arrêté de libération a été immédiatement rapporté.

Les deux autres révocations ont été motivées par de nouvelles condamnations encourues pendant la période d'épreuve. Dans les deux cas, l'avis des autorités avait été unanimement favorable à la mesure et la peine restant à subir était peu importante. Néanmoins la révocation était demandée, presque immédiatement, pour le premier, ouvrier agricole, célibataire, âgé de 25 ans, pour récidive d'actes de violences; pour le deuxième, représentant de commerce, divorcé, âgé de 28 ans, pour récidive d'escroqueries.

\*  
\*\*

Nous devons signaler encore trois révocations d'arrêtés antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1894.

Un étudiant, célibataire, âgé de 25 ans, libéré en 1893, avait été condamné à vingt-cinq mois de prison du chef de faux et escroqueries. Pendant la période d'épreuve, il fut condamné pour un nouveau faux et l'arrêté de libération conditionnelle fut révoqué.

Un ouvrier, marié, âgé de 41 ans, libéré en 1891, alors qu'il subissait une peine du chef de tentative d'assassinat, a été condamné, après trois ans d'épreuve, pour une série de vols.

Enfin, un employé, célibataire, âgé de 31 ans, libéré en 1893 alors qu'il lui restait sept mois à subir d'une peine de deux ans, prononcée du chef de faux et escroqueries, a vu la mesure rapportée à la suite d'une nouvelle contravention pour vol domestique.

## § II. — RÉCAPITULATION.

Libérations accordées du 10 juin 1888 (date de la mise en vigueur de la loi) au 31 décembre 1894.

<i>A.</i> — Propositions formulées par les autorités . . . . .	1,259
Rejets . . . . .	466
Condamnés libérés conditionnellement . . . . .	739
Condamnés graciés . . . . .	54
Rejets basés sur :	
La nature ou la gravité des faits . . . . .	331
L'amendement insuffisant . . . . .	33
Les antécédents ou la conduite habituelle . . . . .	71
L'expiration de la peine . . . . .	4
La durée trop courte de la peine restant à subir . . . . .	17
L'inapplicabilité de la loi . . . . .	7
Le décès du détenu . . . . .	1
L'internement du détenu dans un asile . . . . .	1
Le refus de la libération . . . . .	1
 <i>B.</i> — Requêtes mises d'office en instruction . . . . .	 529
Rejets . . . . .	252
Condamnés libérés conditionnellement . . . . .	265
Condamnés graciés . . . . .	12
Rejets motivés par :	
La nature des faits . . . . .	105
L'amendement insuffisant . . . . .	78
Les antécédents ou la conduite habituelle . . . . .	46
L'expiration de la peine . . . . .	6
La durée trop courte de la peine restant à subir . . . . .	3

L'inapplicabilité de la loi . . . . .	12
Une nouvelle condamnation . . . . .	1
L'impossibilité de reclassement immédiat . . . . .	1

---

C. — Requêtes laissées sans suite . . . . . 158

---

### RÉSUMÉ.

Requêtes laissées sans suite . . . . .	158
Rejets . . . . .	718
Grâces . . . . .	66
Libérations conditionnelles . . . . .	1,004
Révocations . . . . .	30

Des 1,004 libérés conditionnellement, 13 avaient été condamnés pour faits relatifs aux grèves de 1886; ils ont été libérés avant la mise en vigueur des instructions détaillées sur l'application de la loi et n'ont pas été compris dans les tableaux statistiques.

Classement des 991 autres :

#### I. — Sexe.

Hommes . . . . .	843
Femmes . . . . .	148

#### II. — État civil.

Célibataires . . . . .	472
Mariés . . . . .	467
Veufs . . . . .	48
Divorcés . . . . .	4

#### III. — Age.

Moins de 20 ans . . . . .	61
De 20 à 25 ans . . . . .	218
— 25 à 30 — . . . . .	216
— 30 à 40 — . . . . .	253
— 40 à 50 — . . . . .	148
— 50 à 60 — . . . . .	70
Plus de 60 ans . . . . .	25

#### IV. — Antécédents.

Étaient sans antécédents judiciaires . . . . .	692
Avaient subi une condamnation antérieure . . . . .	158
Avaient subi plusieurs condamnations antérieures . . . . .	141

V. — *Profession.*

Ouvriers. . . . .	459
Cultivateurs. . . . .	132
Commerçants et industriels . . .	147
Employés . . . . .	77
Domestiques . . . . .	61
Ménagères . . . . .	46
Professions libérales. . . . .	23
Agents de change. . . . .	6
Colporteurs. . . . .	3
Marins . . . . .	4
Accoucheuses . . . . .	4
Artistes . . . . .	3
Gardes chasse. . . . .	3
Facteurs. . . . .	2
Charretiers. . . . .	2
Agent de police . . . . .	1
Berger . . . . .	1
Douanier . . . . .	1
Garçon de café. . . . .	1
Interprète . . . . .	1
Sans profession . . . . .	12

VI. — *Durée de la peine d'après la condamnation*

Moins de 1 an . . . . .	245
1 à 2 ans. . . . .	277
2 à 3 — . . . . .	318
3 à 10 — . . . . .	86
10 à 20 — . . . . .	47
Plus de 20 ans. . . . .	18

VII. — *Durée de la peine restant à subir.*

Moins de 3 mois . . . . .	274
3 à 6 mois . . . . .	287
6 mois à 1 an . . . . .	207
1 à 2 ans . . . . .	134
2 à 3 — . . . . .	36
3 à 5 — . . . . .	14
5 à 10 — . . . . .	8
Plus de 10 ans. . . . .	11

VIII. — *Motif des condamnations.*

Vol ou escroquerie . . . . .	292
Coups et blessures . . . . .	224

Faux et usage de faux. . . . .	74
Homicide, tentative d'homicide. . . . .	74
Infanticide. Avortement, tentative d'avortement . . . . .	54
Incendie . . . . .	39
Banqueroute . . . . .	34
Recel . . . . .	31
Abus de confiance . . . . .	29
Rébellion. . . . .	28
Émission de fausse monnaie . . . . .	20
Faux témoignage . . . . .	19
Attentat à la pudeur . . . . .	14
Délit de chasse . . . . .	11
Délit douanier . . . . .	8
Abandon d'enfants . . . . .	7
Destruction de propriétés . . . . .	5
Homicide par imprudence . . . . .	5
Attentat au libre exercice du travail . . . . .	4
Dénonciation calomnieuse . . . . .	4
Menaces de mort . . . . .	4
Tentative de déraillement . . . . .	3
Enlèvement de mineurs . . . . .	2
Viol. . . . .	1
Homicide en duel . . . . .	1
Subornation de témoin . . . . .	1
Adultère . . . . .	1
Maison de prêts sur gages . . . . .	1
Combats de coqs . . . . .	1

\*  
\*\*

Suite des 1,004 libérations conditionnelles :

684 sont devenues définitives,

50 ont été révoquées.

Pour 128 le délai expire en 1895		
— 58	—	1896
— 35	—	1897
— 21	—	1898
— 10	—	1899
— 7	—	1900
— 6	—	1901
— 2	—	1902
— 2	—	1903
— 1	—	1904
— 2	—	1906
— 2	—	1907

Pour	2	le délai	expire en	1908
—	1			1910
—	1			1912
—	1			1917
—	1			1920
—	1			1924
—	1			1927
—	1			1928
—	7	enfin ne peuvent devenir définitives.		

\* \*

## Avis des autorités sur les 1,004 libérations accordées :

Avis favorables du directeur de la prison . . . . .	979
— défavorables du directeur de la prison . . . . .	25
— favorables de la commission administrative . . . . .	817
— défavorables de la commission administrative . . . . .	187
— favorables du parquet . . . . .	708
— défavorables du parquet . . . . .	296

---



---

## I. — Nombre de toutes les condamnations, des condam

ARRONDISSEMENTS.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS.					Nombre des rechutes constatées.
	NOMBRE		NOMBRE DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES			
	Total des condam- nations.	des condam- nations à l'emprison- nement de 6 mois au maximum.	à l'emprison- nement.	à l'amende.	TOTAL.	
Bruxelles . . . . .	6,509	5,816	1,458	478	1,916	216
Louvain . . . . .	1,952	1,886	284	494	778	97
Nivelles . . . . .	805	788	147	269	416	40
Anvers . . . . .	4,980	4,651	914	756	1,650	238
Malines . . . . .	945	927	210	181	391	"
Turnhout . . . . .	1,670	1,645	181	161	342	59
Mons . . . . .	1,985	1,861	515	442	755	52
Charleroi . . . . .	2,660	2,550	227	915	1,142	10
Tournai . . . . .	765	715	101	87	188	12
Gand . . . . .	4,625	5,605	255	837	1,090	88
Audenarde . . . . .	804	595	165	198	563	"
Termonde . . . . .	2,016	1,955	328	265	593	102
Bruges . . . . .	2,598	2,098	258	368	626	91
Courtrai . . . . .	5,109	2,156	322	573	895	80
Furnes . . . . .	690	666	50	196	246	15
Ypres . . . . .	1,007	945	124	201	525	41
Liège . . . . .	2,505	1,956	394	549	743	"
Huy . . . . .	545	554	50	279	509	12
Verviers . . . . .	1,524	1,095	81	206	287	2
Tongres . . . . .	902	896	62	415	477	17
Hasselt . . . . .	846	858	52	572	424	25
Arlon . . . . .	796	765	6	418	424	1
Marche . . . . .	598	389	29	186	215	1
Neufchâteau . . . . .	517	423	12	217	229	5
Namur . . . . .	1,558	1,531	107	600	707	19
Dinant . . . . .	1,544	1,526	26	572	598	28
Ressort de { Bruxelles . . . . .	22,069	20,815	3,815	5,765	7,578	695
{ Gand . . . . .	14,649	11,818	1,500	2,658	4,158	415
{ Liège . . . . .	10,515	9,553	799	5,614	4,415	110
Le royaume . . . . .	47,251	41,986	6,114	10,015	10,129	1,218

## nations conditionnelles et des rechutes constatées.

TRIBUNAUX DE POLICE.					TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE.				
Nombre total des condam- nations.	NOMBRE DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES			Nombre des rechutes constatées.	Nombre total des condam- nations.	NOMBRE DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES			Nombre des rechutes constatées.
	à l'emprison- nement.	à l'amende.	TOTAL.			à l'emprison- nement	à l'amende.	TOTAL.	
	39,100	49	5,772			5,821	91	45,499	
3,703	2	1,540	1,542	22	5,055	286	2,034	2,320	119
3,036	12	1,042	1,054	37	3,841	159	1,511	1,470	86
11,708	7	3,153	3,140	23	10,778	921	3,869	4,790	261
2,531	3	593	596	1	3,474	213	774	987	1
2,859	4	655	659	17	4,529	185	796	981	56
5,802	16	2,318	2,334	69	7,787	329	2,760	3,089	101
9,535	14	2,862	2,876	4	12,015	241	3,777	4,018	14
2,044	2	884	886	14	3,709	103	971	1,074	26
13,326	4	1,617	1,621	40	17,951	257	2,454	2,711	128
1,769	5	830	835	1	2,573	168	1,028	1,196	1
2,055	3	1,042	1,045	45	4,671	331	1,307	1,638	147
4,690	1	1,117	1,118	7	7,088	259	1,483	1,744	98
3,595	"	1,070	1,070	56	6,702	322	1,643	1,965	136
555	"	183	183	1	1,245	50	370	429	14
1,578	3	579	582	8	2,385	127	780	907	49
13,614	30	2,957	2,996	12	15,919	433	3,306	3,739	12
2,470	1	1,156	1,157	14	3,922	31	1,435	1,466	26
3,238	"	887	887	"	4,752	81	1,093	1,174	2
1,231	"	471	471	4	2,133	62	886	948	21
2,521	2	758	740	49	3,167	54	1,110	1,164	74
2,506	1	614	615	11	3,302	7	1,032	1,039	12
1,146	"	353	353	11	1,344	29	559	568	12
1,265	"	255	255	"	1,782	12	472	484	5
4,650	7	1,336	1,343	1	5,968	114	1,936	2,050	20
2,835	2	960	962	5	4,179	28	1,332	1,360	33
81,218	109	18,779	18,888	278	103,287	3,924	22,342	26,466	971
28,166	14	6,438	6,452	158	42,815	1,514	9,076	10,590	573
55,255	32	9,727	9,770	107	45,768	851	13,341	14,192	217
144,639	175	34,944	35,119	543	191,870	6,289	44,959	51,248	1,761

II. — *Nature des infractions qui ont motivé les condamnations conditionnelles avec l'indication, par ressort, du nombre des condamnations.*

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles	Gand.	Liège.		Bruxelles	Gand.	Liège.	
<i>Crimes.</i>								
Tentative de meurtre . . . . .	1	1	1	3	1	1	1	3
Avortement . . . . .	1	1	1	3	1	1	1	3
Coups et blessures ayant causé la mort . . . . .	11	1	1	13	1	1	1	3
Infanticide . . . . .	1	1	1	3	1	1	1	3
Chemins de fer : obstacle à la circulation des convois . . . . .	1	1	1	3	1	1	1	3
Attentat à la pudeur . . . . .	6	6	5	17	1	1	1	3
Viol . . . . .	1	3	1	5	1	1	1	3
Supposition d'enfant . . . . .	2	2	2	6	1	1	1	3
Incendie . . . . .	2	2	2	6	1	1	1	3
Destruction de constructions . . . . .	1	5	1	7	1	1	1	3
Destruction de propriétés, mobiliers, à l'aide de violences ou menaces, en réunion ou en bande . . . . .	5	5	5	15	1	1	1	3
Faux en écritures . . . . .	45	5	18	68	1	1	1	3
Banqueroute frauduleuse . . . . .	3	5	2	10	1	1	1	3
Détournement par un dépositaire public de deniers ou effets à lui confiés . . . . .	1	1	1	3	1	1	1	3
Vol qualifié . . . . .	196	86	85	367	1	1	1	3
<i>Délits.</i>								
Abus de confiance et escroquerie . . . . .	218	55	61	334	1	2	8	11
Adultère . . . . .	94	5	20	119	1	1	1	3
Armes prohibées : port et débit . . . . .	56	19	44	119	12	5	12	27
Attentat à la pudeur . . . . .	25	22	10	57	1	1	1	3
Attentat aux mœurs : corruption de la jeunesse . . . . .	1	2	2	5	1	1	1	3
Attentat aux mœurs : outrage public aux mœurs . . . . .	117	52	30	199	10	2	5	17
Avortement . . . . .	5	1	1	7	1	1	1	3
Banqueroute simple . . . . .	25	5	2	32	1	1	1	3
Calomnie et diffamation . . . . .	81	75	62	218	387	212	289	888
Chemins de fer : accident causé involontairement . . . . .	2	2	2	6	1	1	1	3
Coalition : atteinte au libre exercice du travail, etc. . . . .	25	26	33	84	1	1	1	3
Comestibles et boissons : falsification . . . . .	95	21	22	138	1	1	1	3
Concussion . . . . .	1	1	1	3	1	1	1	3
Contrefaçon . . . . .	1	4	1	6	1	1	1	3
Corruption . . . . .	1	3	1	5	2	1	1	4

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
Coups et blessures volontaires . . . . .	2,481	2,191	1,215	5,885	2,811	791	1,185	4,787
Coups et blessures involontaires . . . . .	104	29	24	157	32	13	11	56
Culte (entraves au libre exercice d'un) . . . . .	4	»	1	5	»	1	»	1
Dénonciation calomnieuse . . . . .	9	1	3	13	»	»	»	»
Destruction de tombeaux, objets d'art, etc. . . . .	16	1	5	22	5	»	»	5
Destruction de propriétés mobilières à l'aide de violences, etc. . . . .	14	5	2	19	5	3	»	6
Destruction de récoltes sur pied . . . . .	5	8	»	11	1	1	»	2
Destruction d'arbres et de greffes . . . . .	10	»	5	15	1	5	»	4
Destruction d'animaux . . . . .	1	1	1	5	»	1	1	2
Destruction de clôtures . . . . .	144	159	72	555	180	78	95	353
Détournement par un dépositaire public . . . . .	»	1	»	1	»	»	»	»
Divulgaration méchante . . . . .	»	»	»	»	1	1	1	3
Domicile (violation de) . . . . .	30	9	25	62	5	2	4	9
Effets de commerce fictifs . . . . .	»	2	»	2	»	»	»	»
Enlèvement de mineurs. . . . .	1	1	»	2	»	»	»	»
Épizootie (infractions aux dispositions sur l'). . . . .	5	»	11	14	»	»	13	13
État civil : défaut de déclaration. . . . .	5	9	»	14	8	16	1	25
Exposition ou délaissement d'enfant. . . . .	12	4	5	19	»	»	»	»
Fausse monnaie . . . . .	5	1	1	7	1	»	»	1
Faux noms . . . . .	9	5	12	24	8	7	10	25
Faux divers. . . . .	7	»	5	12	»	»	1	1
Faux témoignage. . . . .	9	2	4	15	»	»	»	»
Faux serment en matière civile. . . . .	7	»	»	7	»	»	»	»
Homicide involontaire . . . . .	54	8	6	48	»	»	»	»
Imprimés sans noms d'auteur. . . . .	7	2	1	10	2	1	»	3
Incendie involontaire ou par le propriétaire . . . . .	2	2	2	6	»	»	2	2
Inhumations (infractions aux lois sur les) . . . . .	1	»	1	2	1	»	2	3
Injures par faits, écrits, etc.) . . . . .	74	56	45	175	548	97	80	725
Lettres (violation du secret des) . . . . .	1	»	»	1	»	»	»	»
Loteries non autorisées . . . . .	5	2	6	13	16	4	6	26
Maisons de prêts sur gages non autorisées. . . . .	2	»	»	2	»	»	»	»
Maraudage avec circonstances aggravantes. . . . .	58	»	»	58	142	6	30	178
Menaces par écrit, par gestes, etc. . . . .	94	47	56	177	42	8	22	72
Mendicité et vagabondage . . . . .	16	»	»	16	»	»	»	»
Objets trouvés ou saisis : détournement . . . . .	58	14	6	78	1	4	»	5

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
Outrage envers un magistrat, des témoins, etc . . . . .	41	51	7	70	1	2	4	7
Rébellion et outrage . . . . .	980	517	242	1,539	191	118	179	488
Recel . . . . .	158	51	18	227	18	2	5	25
Substances nuisibles ; maladie causée involontairement . . . . .	»	1	»	1	»	»	»	»
Tromperie sur l'identité ou la qualité de la chose vendue . . . . .	8	2	1	11	»	1	»	1
Usurpation de fonctions . . . . .	7	1	»	8	»	»	»	»
Vol . . . . .	1,146	540	372	1,858	450	77	377	800
<i>Contraventions.</i>								
Sûreté et tranquillité . . . . .	88	61	17	166	5,405	2,184	1,876	9,555
Propreté et salubrité . . . . .	13	1	5	19	894	235	440	1,569
Contraventions rurales . . . . .	15	5	3	21	1,251	205	1,150	2,584
Contraventions diverses . . . . .	25	4	7	54	1,499	305	848	2,050
<i>Infractions aux règlements provinciaux . . . . .</i>	12	»	5	17	476	160	180	825
<i>Infractions aux règlements communaux . . . . .</i>	6	»	»	6	2,247	959	969	4,175
<i>Infractions aux lois et règlements généraux sur :</i>								
L'achat d'effets militaires . . . . .	2	1	1	4	2	1	»	3
La milice . . . . .	»	1	»	1	»	»	1	1
La douane . . . . .	8	4	»	12	8	»	»	8
Les postes . . . . .	»	»	»	»	45	10	46	101
La vérification des poids et mesures . . . . .	»	»	1	1	74	76	86	250
Les établissements dangereux et insalubres . . . . .	62	16	35	111	14	7	37	58
Les mines . . . . .	11	»	5	14	»	»	»	»
La navigation . . . . .	85	2	»	87	46	15	79	138
Les forêts . . . . .	179	35	1,314	1,528	285	59	578	902
Le Code rural . . . . .	5	»	1	4	170	41	407	618
La chasse . . . . .	277	221	284	782	48	7	18	73
La pêche . . . . .	68	42	100	210	»	1	»	1
Le chemin de fer . . . . .	21	2	1	24	525	110	258	871
Les messageries et le roulage . . . . .	»	»	»	»	77	74	55	206
La voirie . . . . .	5	1	2	8	82	22	58	162
L'art de guérir . . . . .	17	19	14	50	»	»	»	»
Le colportage . . . . .	»	»	»	»	12	»	1	13
Le vagabondage et la mendicité . . . . .	2	»	2	4	»	»	1	1

NATURE DES INFRACTIONS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES.	TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				TRIBUNAUX DE POLICE			
	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
	Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
L'ivresse . . . . .	20	7	8	35	626	589	240	1,255
Le payement des salaires . . . . .	21	6	61	91	2	1	1	4
Les oiseaux insectivores . . . . .	"	"	"	"	60	58	87	185
La protection des enfants dans les professions ambulantes . . . . .	5	"	"	3	"	"	"	"
La police sanitaire des animaux domestiques . . . . .	3	14	4	21	108	109	41	258
Les collectes . . . . .	2	"	"	2	"	"	"	"
Les aliénés . . . . .	1	"	"	1	"	"	"	"
La loi électorale . . . . .	2	"	2	4	"	1	"	1
Le travail des femmes et des enfants dans les fabriques . . . . .	48	15	8	71	"	3	"	3
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>7,578</b>	<b>4,138</b>	<b>4,413</b>	<b>16,129</b>	<b>18,888</b>	<b>6,452</b>	<b>0,770</b>	<b>35,110</b>

## RÉCAPITULATION.

NATURE DES INFRACTIONS.	TRIBUNAUX		TOTAUX.
	correctionnels.	de police.	
Crimes . . . . .	498	"	498
Délits . . . . .	12,300	8,663	20,963
Contraventions . . . . .	210	16,558	16,598
Infractions aux règlements provinciaux . . . . .	17	825	842
Infractions aux règlements communaux . . . . .	6	4,175	4,181
Infractions aux lois spéciales et règlements généraux . . . . .	3,068	5,098	8,166
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>16,129</b>	<b>35,119</b>	<b>51,248</b>

## III. — Profession des condamnés

## INDICATION DES PROFESSIONS.

Exploitation du sol.	{	Cultivateurs, bergers, bûcherons . . . . .	.....
		Mineurs, houilleurs, carriers, terrassiers . . . . .	.....
		Domestiques de ferme, journaliers . . . . .	.....
Industrie.	{	Boulangers, bouchers, brasseurs, meuniers, etc. . . . .	.....
		Tailleurs, chapeliers, cordonniers, tanneurs, perruquiers, etc. . . . .	.....
		FilEURS, tisserands . . . . .	.....
		Entrepreneurs, tapissiers, etc. . . . .	.....
		Ouvriers chargés de mettre en œuvre les produits du sol : le fer, le bois, etc. . . . .	.....
Ouvriers sans autre désignation . . . . .	.....	.....	
Commerce.	{	Négociants, boutiquiers, agents de change, colporteurs, commis . . . . .	.....
		Mariniers, voituriers, commissionnaires . . . . .	.....
		Cabaretiers, restaurateurs, aubergistes, etc. . . . .	.....
Professions intellectuelles et libérales . . . . .	.....	.....	
Domestiques attachés à la personne et journaliers . . . . .	.....	.....	
Gens sans aveu . . . . .	.....	.....	
Sans profession ou profession inconnue . . . . .	.....	.....	
			TOTAUX . . . . .

IV. B. — Les femmes mariées n'exerçant aucune profession sont renseignées d'après la profession du mari.

conditionnellement. — Année 1894.

NOMBRE DES CONDAMNATIONS CONDITIONNELLES PRONONCÉES											
PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS				PAR LES TRIBUNAUX DE POLICE				PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS ET DE POLICE			
du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.	du ressort de la Cour d'appel de			des trois ressorts.
Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.		Bruxelles.	Gand.	Liège.	
941	395	745	2,081	1,847	715	1,350	4,101	2,788	1,110	2,284	6,182
925	50	480	1,462	1,805	16	796	2,613	2,726	75	1,276	4,077
917	453	1,032	2,402	1,562	795	1,165	3,518	2,279	1,246	2,195	5,720
256	222	129	587	716	546	555	1,597	952	568	464	1,984
350	228	154	692	948	506	385	1,659	1,278	534	519	2,331
59	438	51	548	125	495	124	742	184	951	175	1,200
176	151	23	555	477	74	158	709	655	205	186	1,044
968	324	487	1,779	1,765	462	864	3,091	2,753	786	1,351	4,870
627	852	245	1,724	2,246	1,155	545	3,944	2,873	2,007	788	5,668
633	208	201	1,042	1,061	577	755	2,395	2,294	785	956	4,035
216	110	62	388	650	117	515	1,080	873	227	375	1,477
248	202	76	526	1,001	595	452	2,048	1,249	797	528	2,574
213	74	60	547	436	96	221	753	649	170	281	1,100
407	175	300	970	1,404	250	818	2,452	1,901	405	1,118	3,422
265	12	78	555	179	22	6	207	444	54	84	562
529	257	505	891	2,259	435	1,507	4,021	2,588	712	1,612	4,912
7,578	4,158	4,415	16,129	18,888	6,452	9,779	35,119	26,466	10,590	14,192	51,248

IV. — Appels de police correctionnelle et de police. — Nombre de sentences, confirmatives de jugements de condamnation conditionnelle et infirmatives de jugements accordant ou refusant le bénéfice de la condition. — Année 1894.

RESSORTS.	COURS D'APPEL. NOMBRE DES ARRÊTS						TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE. NOMBRE DES JUGEMENTS						TOTAUX.					
	qui confirment des jugements de condamnation conditionnelle		qui infirment des jugements de condamnation				qui confirment des jugements de condamnation conditionnelle		qui infirment des jugements de condamnation				Cours d'Appel.		Tribunaux de première instance.			
			à l'emprisonnement		à l'amende				à l'emprisonnement		à l'amende				Arrêts infirmatifs		Jugements infirmatifs	
	à l'emprisonnement.	à l'amende.	en retirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en retirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	à l'emprisonnement.	à l'amende.	en retirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	en retirant le bénéfice de la condition.	en accordant le bénéfice de la condition.	Arrêts confirmatifs	retirant le bénéfice de la condition.	accordant le bénéfice de la condition.	Jugements confirmatifs.	retirant le bénéfice de la condition.	accordant le bénéfice de la condition.
Bruxelles . . . . .	60	18	51	58	9	9	2	82	"	7	1	51	78	60	67	84	1	58
Gand . . . . .	58	45	10	65	2	46	"	44	"	4	15	55	105	12	111	44	15	57
Liège . . . . .	40	86	12	25	2	5	1	59	"	"	5	85	126	14	98	60	5	85
TOTAUX . . . . .	158	149	75	146	15	60	3	185	"	11	21	189	307	86	206	188	21	200